DEPARTEMENT DE LA DROME

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 janvier 2024

Nombre de membres afférents : 18

En exercice: 18 Qui ont pris part à la délibération: 13

Date de la Convocation: 15/01/2024

Date d'affichage: 15/01/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le dix- neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : - Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean-Luc MONTAGNER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL-Céline POIRRIER- Christophe GRANGER

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Jean- Michel GAMORE (pouvoir donné à Christophe GRANGER)- Nathalie MARECHAL- Alexandra CHABANIS- Marylin MOUTET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

<u>Délibération 2024-12 : Avis sur la procédure de modification n°2 du PLU concernant la modification de la zone UI dite « zone d'activité économique » dite des Eoliennes de la Commune de Malataverne</u>

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame La Maire de la Commune de Malataverne faisant part de la décision du Conseil Municipal di 18 septembre 2023 de la modification de la zone UI dite « zone industrielle et commerciale ».

L'objet de la modification porte sur la révision de la règle de principe fixant la hauteur maximale des construction s dans la zone Ui à 12 mètres et souhaite porter cette hauteur à 17 mètres sur le zone Ui et sur le sous-secteur Uia et ce, afin de favoriser l'accueil et l'extension des entreprises, permettre la reconversion de locaux vacants, de densifier cette zone déjà artificialisée, d'optimiser l'utilisation du foncier, de mettre en cohérence le règlement avec la situation de fait et d'harmoniser la hauteur des constructions avec de la commune mitoyenne de Donzère.

La Commune de Malataverne souhaite connaître l'avis et les observations du Conseil Municipal de la Commune d'Allan sur le projet de modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au projet.

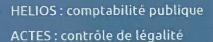
POUR : 13

CONTRE:0

ABSTENTION: 0

Mylène DELORME Secrétaire de séance

Yves COURBIS, Maire





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune d'Allan Utilisateur : DEFOSSE Valérie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_008	
Objet:	Avis sur la procédure de modification n°2 du PLU concernant la zone U1 dit zone d'activité économique des Eoliennes de la Commune de Malataverne	
Type de transaction :	Transmission d'actes	
Date de la décision :	2024-01-19 00:00:00+01	
Nature de l'acte :	Délibérations	
Documents papiers complémentaires :	NON	
Classification matières/sous-matières:	8.8 - Environnement	
Identifiant unique:	026-212600050-20240119-2024_008-DE	
URL d'archivage :	Non définie	
Notification:	Non notifiée	

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier Company of the Company of th	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	962 o
Nom métier : 026-212600050-20240119-2024_008-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	190.6 Ko
Nom original : 2024-12 Avis sur la procédure de modification du PLU		
de la zone UI dite ZAE des Eoliennes à Malataverne.pdf		
Nom métier :		
99_DE-026-212600050-20240119-2024_008-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 janvier 2024 à 14h59min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 janvier 2024 à 14h59min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 janvier 2024 à 14h59min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 janvier 2024 à 14h59min20s	Reçu par le MI le 2024-01-22